



AVANTAGES

- Mise en service des pièces assemblées plus rapide
- Temps de prise divisé par 2 à 5.
- Obtention de la tenue mécanique recherchée plus rapidement.
- Possibilité de travailler à des températures inférieures à 10°C
- Améliore le temps de prise sur l'INOX et les métaux traités.
- Permet la fixation de certains plastiques (un essai de compatibilité est nécessaire).
- Homologué pour les industries alimentaires, l'aéronautique et le nucléaire.



PQ 10053.064.04
08-009B
ASNA 4026



DEFINITION

L'ACTIVATEUR 3140 est un catalyseur qui accélère la polymérisation des résines anaérobies, c'est-à-dire qu'il accélère la « prise » de ces adhésifs.

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'ACTIVATEUR 3140 sur les surfaces par pulvérisation ou au pinceau. Attendre l'évaporation : 2 à 3 minutes, puis appliquer la RESINE ANAEROBIE et assembler les pièces.

S'utilise avec les produits :

FREINS FILETS : 299 / 300 / 301 / 302 / 303 / 304 / 306 / 307

FIXATION : 310 / 312 / 313 / 314 / 316 / 317 / 318 / 322

ETANCHEITE : 077 / 323 / 324 / 326 / 328 / 329 / 331 / 333 / 334

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide rouge cuivré
Odeur : Alcool
Densité : 0,8

DOMAINE D'APPLICATION

Améliorer la vitesse de polymérisation

Recommandé sur :

- Les surfaces PASSIVES : surfaces traitées, cadmiées, anodisées, chromées...

- Les surfaces INACTIVES : aciers inoxydables, aluminium, argent, or, plastiques...

Peut être utilisé sur les surfaces ACTIVES : pour obtenir une vitesse de "prise" très rapide.

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou consécutifs quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

DOMAINE D'APPLICATION (SUITE)

S'utilise également lorsque :

- Les jeux entre les pièces sont importants (environ 0,5 mm).
- La température d'utilisation est inférieure à 10°C.

Idéal en complément du 077 TUBELOCK Extra pour les industries alimentaires où de nombreuses applications se font sur de l'INOX.

EMBALLAGE

Atomiseur 100 ml

réf.1015M1

x 12



ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.